

Préfecture du Terr. de Belfort

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 18 DEC. 2014 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Service Courrier

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT. Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET. Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 4 décembre	Vendredi 5 décembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-08-24 - Zone d'activités des Grands Sillons-Vente de foncier

Rapporteur: Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par Mme BARRET Laura chirurgien dentiste. Le projet de Mme BARRET est d'acquérir une parcelle de terrain, sise à GRANDVILLARS sur la partie basse de la ZAC des Grands Sillons, d'une superficie de 2 000 m² (20a) environ afin de s'y installer. Ce foncier est à détacher de la parcelle actuelle cadastrée section A N° 1094 d'une contenance totale de un hectare cinquante cinq ares quarante huit centiares (01ha 55a 48ca).

Le prix de cession est fixé à vingt cinq euros (25€) le mètre carré et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le prix de cession de la parcelle à 25 € HT/ m² hors frais notariés au bénéficiaire Me BARRET Laura.
- D'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

Annexes : Avis des Domaines,

Plan cadastral provisoire.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Belfort, le 28 octobre 2014

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE BELFORT POLE GESTION PUBLIQUE DIVISION DOMAINE 9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD 90000 BELFORT

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Territoire

8 PLACE RAYMOND FORM.

90101 DELLE CEDEX

A L'ATTENTION DE MADAME BOHLINGER

Pour nous joindre

Affaire suivie par : BOUVANT Fredéric Téléphone : 03-84-36-62-36

Courriel:

frederic.bouvani@dgfip.finances.gouv.fr

Objet: Evaluation immobilière- Grandvillars, ZAC des Grands Sillons, emprises de 2 000 et 1 00m² issues de la parcelle cadastrée A n° 1094.

Références

La vôire: Lettres du 23 et 24 octobre 20,4.

CR/EG/CB/141027 et 1410030.

La nôtre : 2014-053 V0262 Grandvillars zac des Grands Sillons A nº 1094

Monsieur le Président,

Préfecture du Terr de Pelfort

18 DEC. 2014

Service Courrier

Par lettres citées en références, vous avez sollicité l'avis de France Domaine sur la valeur vénale de deux emprises de terrain issues de la parcelle cadastrée section A n° 1094 à GRANDVILLARS.

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres du bien en cause, le montant indiqué (216/m²) dans vos lettres précitées est conforme à la valeur vénale et n'appelle pas d'observation particulière de la part du service.

Il s'agit d'une valeur hors taxe et frais d'enregistrement établie pour un bien libre de toute occupation et assortie d'une marge de négociation de plus ou moins 15%.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est en outre valable que pour une transaction amiable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques de Belfort et par délégation Le Contrôleur des Finances Publiques

Frédérie BOOVANT

MININTERE DES FINANCES.

